

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUILLET 2013 (20 h)

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GEHIN.

Secrétaire administrative : Madame Thérèse GENET.

1/07/2013 POINT SUR DEUX DOSSIERS DE RECONQUETE AGRICOLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric ARNOULD, éleveur ovins à VENTRON. Il explique les travaux qu'il a entrepris à Fondronfaing, dans le cadre d'un dossier d'aménagement paysager, en liaison avec la Commune et la Communauté de Communes de la Haute Moselotte. Les cailloux seront broyés, la parcelle sera semée et il faudra attendre 4 années avant de faucher ce terrain.

Puis, Madame PERRIN Martine fait le bilan de son dossier d'aménagement paysager au lieudit « Leu Breulet » : un abri à vaches est construit, le terrain est débroussaillé ...

2/07/2013 RECONQUETE AGRICOLE « PRE DE L'ETANG » M. LEVEQUE Philippe DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente le dossier de demande d'aide aux aménagements paysagers, dans le cadre de la remise en état de parcelles d'intérêt paysager, section AN n° 43 et n° 44 d'une surface totale de 0 ha 53 au lieudit « Le Pré de l'Etang » à VENTRON.

Ce terrain serait remis en état par Monsieur Philippe LEVEQUE, agriculteur, domicilié à VENTRON « 71 route d'Alsace ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité de se porter maître d'ouvrage pour les travaux nécessaires au défrichement des deux parcelles de terrains, cadastrées section AN n° 43 et n° 44, au lieudit « Pré de l'Etang » ; reconquête agricole effectuée par M. LEVEQUE Philippe ;

SOLLICITE des aides financières auprès du Conseil Général des Vosges et à la Préfecture des Vosges, au titre du FNADT ; organismes financeurs ; en liaison avec la CCHMO.

3/07/2013 DEMANDE ACHAT DE TERRAIN DEPOSEE PAR MADAME GRANDGIRARD Florence

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Florence GRANDGIRARD, domiciliée à VENTRON, souhaite s'installer en tant qu'agricultrice à VENTRON, chemin de Peute Goutte. Pour ce faire, elle a besoin de terrain communal, afin d'y construire sa bergerie et sa maison d'habitation.

Monsieur le Maire présente le plan cadastral établi par le géomètre. Une surface de 5000 m² pourrait être vendue à l'intéressée, section AK n° 106 p.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DONNE son accord pour vendre 5 000 m² de terrain communal, cadastré section AK n° 106 p en faveur de Madame Florence GRANDGIRARD,

PRECISE également que ce terrain sera vendu à certaines conditions :

- Etre déclarée agricultrice au moment de la vente,
- Les 4900 m² devront rester du terrain à vocation agricole pendant une durée de 20 ans.

N° 4/7/2013 VENTE DU LOT N° 1 DU LOTISSEMENT COMMUNAL « AU PIED DE L'ORBI »

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité de vendre le lot n° 1 du lotissement communal « Au Pied de l'Orbi » en faveur de Madame VALDENNAIRE Marie Hélène et Monsieur PROST Gérard ;

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TERRAINS DU 1^{er} JUILLET 2013

Monsieur Cédric BRYLKA, rapporteur de la commission, donne le compte rendu de la commission des terrains qui s'est déroulée le 1^{er} juillet 2013. Ce compte rendu vient d'être distribué à chaque conseiller municipal.

N° 5/7/2013 VENTE DU LOT N° 2 DE LA ZONE ARTISANALE EN FAVEUR DE M. Mickaël SAMPIETRO

Monsieur Mickaël SAMPIETRO, entreprise de travaux publics, a déposé une demande de terrain d'une surface minimum de 1 000 m² pour y installer son entreprise.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de la commission des terrains du 01/07/2013,

DECIDE à l'unanimité de vendre le lot n° 2 de la zone artisanale du Petit Chéty, d'une surface de 3142 m² cadastré section AC, en faveur de Monsieur Mickaël SAMPIETRO, actuellement domicilié à VENTRON,

N° 7/7/2013 PROGRAMMATION DE MARTELAGE DE BOIS ETAT D'ASSIETTE 2014

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, Agence Vosges Montagne, concernant les coupes à asseoir en 2014 dans la forêt communale, relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DEMANDE à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes de bois comme ci-dessous :

NATURE DE COUPE	PARCELLES CONCERNEES
Amélioration	18 75 et 89
Irrégulière	20 21 36 39 62 70 et 71
Régénération	10 11 56
Emprise	15 57 63 73 et 76

N° 8/7/2013 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Population CCHMO : 12402 – Nombre de sièges à pourvoir : 26

	Population	Sièges actuels (23)	Application loi 2013 (26)	Proposition bureau CCHMo
La Bresse	4605	7	10	9
Cornimont	3546	5	7	6
Saulxures	2748	5	6	6
Ventron	927	3	2	3
Thiéfosse	576	3	1	2
TOTAL	12402	23	26	26

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte tel que défini par la loi de 2013 qui définit le nombre de sièges à 26 - au lieu de 23 -.

Le bureau des élus communautaires a établi, à l'unanimité, une répartition des sièges différente de celle prévue par la loi entre les communes membres :

Le conseil municipal DÉCIDE de suivre l'avis du bureau communautaire et ARRÊTE la répartition des sièges comme suit : 9 sièges à la commune de la Bresse, 6 à Cornimont, 6 à Saulxures, 3 à Ventron et 2 à Thiéfosse.

N°9/7/2013 DEMANDE DE DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL GENERAL POUR LE SERVICE TRANSPORT

La compétence transport des personnes relève du Conseil Général. Le transport scolaire a fait l'objet d'une dérogation en faveur de la commune de VENTRON. Pour étendre le service communal de transport des personnes à toutes les activités communales, il y a lieu de demander une dérogation au Conseil Général pour :

- le transport au marché de Cornimont, gratuit,
- le transport des personnes du 3ème âge dans le cadre des activités du club : piscine, sorties (gratuit),
- le transport des jeunes dans le cadre d'activités hors scolaires : chantiers jeunes, sorties du centre aéré (gratuit),

Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de demander au Conseil Général la délégation qui permettra d'assurer ce service de transport des personnes en toute régularité.

N° 10/7/13 CONTRAT D'APPRENTISSAGE A L'OFFICE DU TOURISME MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le contrat d'apprentissage en cours au sein de l'office du tourisme municipal, se terminera le 04 septembre 2013.

Pour la rentrée du mois de septembre 2013, afin de renforcer l'effectif de l'office du tourisme municipal, il conviendrait de conclure un nouveau contrat d'apprentissage.

Après délibération, le Conseil Municipal,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à l'emploi d'un apprenti au sein de l'office du tourisme municipal à compter de la rentrée de septembre 2013,

PRECISE que cet apprenti préparera un BTS Animation et Gestion Touristiques Locales,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en place cette formation par apprentissage,

PRECISE que la commune peut prétendre à des aides financières pour ce contrat.

N° 11/07/2013 TARIFS REGIE MUNICIPALE DE L'OFFICE DU TOURISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes fiches de randonnées réalisées par le Club Vosgien en partenariat avec l'Office du Tourisme municipal de VENTRON.

Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre ces fiches : 1 € la fiche, 7 € les 9 fiches avec pochette plastique.

En ce qui concerne la balade « au cœur des Chaumes » en partenariat avec le Bureau Montagne Hautes Vosges, les tarifs sont fixés ainsi :

. 22 € par famille (1 ou 2 adultes et leur(s) enfant(s) 10 € l'adulte seul.

N° 13/07/2013 DEVENIR DE LA PROPRIETE DE MONSIEUR SANDHOFER

Monsieur le Maire évoque le devenir de la propriété de Monsieur SANDHOFER, située à l'entrée ouest du village. Le Conseil Municipal doit réfléchir sur le devenir de cet immeuble 16 route de Remiremont.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de La Société VENTRON-CONFECTIO qui se déclare intéressé par la création d'un siège social dans cet immeuble 16 route de Remiremont afin de gérer toutes ses unités et les activités nouvelles. Il pourrait apporter, dans un premier temps, 5 emplois administratifs, sur la commune de Ventron.

Ventron Confection demande l'aide de la commune pour mettre en place un mode de financement identique à celui de l'usine de la Médelle par la CCHMo, c'est à dire une location vente sur une douzaine d'année sans investissement de la commune, la globalité de la dépense étant prise en charge par les loyers.

Le mode de l'opération de financement se ferait en liaison avec la Communauté de Communes de la Haute Moselotte.

Dans l'immédiat, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour commencer les tractations.

Le Conseil Municipal,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour commencer les tractations.

**N° 14/7/2013 LOTISSEMENT COMMUNAL DE « LA ROCHE DES CAVES »
MAITRISE D'ŒUVRE**

Une consultation a eu lieu dernièrement pour la maîtrise d'œuvre de l'étude du lotissement communal de « La Roche des Caves ». Suite à l'ouverture des plis, il s'avère que c'est le bureau d'études E.V.I qui a présenté la meilleure offre.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de retenir le bureau d'études E.V.I. de RONCHAMP pour la maîtrise d'œuvre de l'étude de ce lotissement communal.

**N° 15/7/2013 REHABILITATION SYSTEMES ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de retenir la société OXYA CONSEIL de GERARDMER pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel.

**N° 16/7/2013 MISE EN PLACE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT**

Tous les documents étant finalisés et parvenus à la Mairie, une enquête publique du zonage d'assainissement pourra avoir lieu prochainement. La phase administrative pourra commencer et un commissaire enquêteur sera nommé, et le public pourra venir à la Mairie déposer ses observations sur un registre d'enquête.

N° 17/7/2013 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNAL 2013

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget communal 2013, section d'investissement qui se monte à la somme de 11050 €.

**N° 18/7/2013 CREATION POSTE DIRECTEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE ET
MERCREDIS DE LOISIRS**

Monsieur le maire rappelle l'impérieux besoin pour le service périscolaire de disposer d'un directeur diplômé.

Pour permettre l'embauche de ce Directeur, il y a lieu de créer un poste 32 heures / semaine.

Le conseil municipal décide la création de ce poste à compter du 3 septembre 2013.

Un débat s'installe pour définir le profil du directeur (trice), son statut titulaire ?, son salaire.

La commission « vie scolaire » se réunira rapidement pour statuer sur les besoins et la meilleure méthode pour les satisfaire.

N° 19/7/2013 MARCHES TRAVAUX VOIRIE ET AIRE ACCUEIL CAMPING-CARS

Aire accueil camping cars : Entreprise MOLINARI est retenue.

Voirie : une seule offre TRB qui sera réétudiée en commission, le montant des travaux étant supérieur au budget.

N° 20/7/2013 RAPPORTS 2012 SERVICE DE L'EAU POTABLE ET SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal du rapport 2012 du service de l'eau potable et du rapport 2012 du service de l'assainissement collectif.

Ces deux rapports sont disponibles au Secrétariat de la Mairie où chaque abonné pourra les consulter. Ils seront mis en ligne sur le site.

N° 21/7/2013 RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SIVU TOURISME HAUTES VOSGES

Monsieur le Maire lit le résumé du rapport d'activités 2012 transmis par le SIVU Tourisme Hautes Vosges. Il est tenu à la disposition des habitants de VENTRON au Secrétariat de la Mairie pour consultation.

QUESTIONS DIVERSES :

- a) **RENOUVELLEMENT DU VÉHICULE DU SERVICE DES EAUX :** la proposition du garage citroën d'un véhicule Jumper de 2010 est validée par le conseil municipal.

- b) **ITINÉRAIRE DU MINIBUS SCOLAIRE :** Monsieur le maire informe le conseil municipal que le ramassage scolaire se fera uniquement dans les limites de la commune de Ventron, le mini-bus n'assurera plus de service en dehors des limites communales.

- c) **CONSEIL D'ÉCOLE RAPPORT DE Mme BRIGITTE VANSON :**
En 2013, l'école numérique rurale a un coût de 1 200 €, voir avec les enseignants les pistes d'économie possibles.

Les enseignants ont le projet d'une classe de mer. Monsieur le maire rappelle la volonté des élus de Plounéventer et Ventron de rapprocher la jeunesse des deux communes. La subvention demandée par les enseignants pour la classe de mer est opportune pour organiser des activités qui enrichissent le jumelage. À l'unanimité, le conseil municipal décide de donner une suite favorable à la demande de subvention à la condition que la classe de mer se déroule avec les écoles de Plounéventer.

- d) Pour terminer la séance, Monsieur le Maire présente et lit le tableau des commandes passées et les devis signés depuis le 1^{er} janvier 2013.

La séance est levée à 23 heures 05 ; puis le Conseil Municipal se réunit en commission pour prendre connaissance d'un autre projet.

Fait à VENTRON, le 22 juillet 2013

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER